

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

« 19, quai du Cruou » et « rue du Figuier »  
dépôt de matériaux par la S<sup>té</sup> LB Construction 12740 Sébazac-Coucourès

du 16 au 20 mars 2026

Le Maire de Marcillac-Vallon,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;
- **Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;
- **Vu** la demande par laquelle M. et Mme Laurent FROMENT sollicitent l'autorisation d'occuper le domaine public situé au droit de leur domicile « 19, quai du Cruou » et « rue du Figuier » pour installer une machine à crépir et déposer le matériel nécessaire au chantier de crépi de leur terrasse extérieure réalisé par la S<sup>té</sup> LB CONSTRUCTION 12740 Sébazac-Concourès, du 16 au 20 mars 2026 ;
- **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline sur le domaine public ;

### - A R R Ê T E -

- Article 1<sup>er</sup> : La S<sup>té</sup> LB Construction est autorisée à occuper le domaine public situé au droit de l'immeuble propriété de M. et Mme Laurent FROMENT « 19, quai du Cruou » et « rue du Figuier » pour installer une machine à crépir et déposer le matériel nécessaire au chantier de crépi de leur terrasse extérieure, du 16 au 20 mars 2026.
- Article 2<sup>e</sup> : Dès la fin du chantier, une remise en état soignée du domaine public sera réalisée par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3<sup>e</sup> : Les droits des tiers sont et demeurent préservés.
- Article 4<sup>e</sup> : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.
- Article 5<sup>e</sup> : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marcillac-Vallon, le 16 mars 2026.

  
Jean-Philippe PÉRIÉ,  
Maire de Marcillac-Vallon